

## Observations sur l'étude AQAMETHA

Lors de la réunion GRDF du 11 sept 2024, m'a été remis le communiqué de presse de l'étude AQAMETHA, analyse de l'impact de la méthanisation sur **la qualité de l'air et les odeurs**. Il est à noter que L'ADEME et GRDF en sont partenaires...

Il s'agit de deux sujets importants parmi tous ceux abordés lors de notre réunion puisqu'ils concernent le confort de vie et surtout la santé des riverains habitant à proximité des installations.

Après lecture du document, je me permets de faire les remarques suivantes

1/ **la méthode** qui a permis de mener les analyses

- Présentée comme inédite, innovante, elle n'est pas nouvelle, des études semblables accompagnent parfois les dossier soumis à enquête publique pour Autorisation ICPE (ex. Etude ODOURNET faite en 2019 pour l'installation d'Arzal fonctionnant avec 76 tonnes/jour)

- le protocole indique que les exploitants sont volontaires pour participer à cette expérimentation, ils sont donc informés des conditions de son déploiement et peuvent s'y préparer.

- 12 unités de méthanisation sur plus de 1200 présentes sur le territoire national y ont participé, **c'est peu pour avoir un panel représentatif**, sachant que chaque unité a son fonctionnement, ses volumes et ses qualités d'intrants, tous différents.

- 6 Régions seulement avec un unique département parmi ces régions ont été retenus. **La Bretagne, 1ere région d'élevage en France** sur seulement 6% de surface agricole utile, **n'y figure pas**. On connaît déjà les concentrations et les échappements d'ammoniac à proximité des gros élevages avec une qualité de l'air breton souvent classée de dégradée à mauvaise (Airbreizh)

- **les polluants recherchés** : seuls l'ammoniac et l'hydrogène sulfuré ont été suivis sachant qu'une dizaine de polluants sont mesurés en Bretagne. Cinq d'entre eux servent à définir l'indice ATMO **de la qualité de l'air = les particules fines** PM2,5 et PM10, l'ozone, **les dioxydes de soufre et d'azote**. Ainsi le digestat produit, entre autres, des NOx (monoxyde, dioxyde et protoxyde d'azote). Beaucoup d'autres polluants générés par le process anaérobie (ex. VMS/PDMS Methyl Siloxanes volatils) nécessiteraient des recherches et analyses beaucoup plus fines.

- **les sources d'odeurs potentielles** : seuls les stockages d'intrants solides (fumier) et les trémies sont cités. Sont oubliés les importantes plateformes d'ensilage maïs, herbe et digestat solide, les séparateurs de phase fumier, les stabulation + chasse d'eau pour l'hydrocurage alimentant le digesteur, les fosses d'hydrolyse, les stockages graisses, les lagunes de récupération d'eau de surface, , etc

- **aucune indication sur les périodes** de prélèvements, les conditions météo, les températures du moment, la force et le sens des vents à l'instant T. Ceci ayant nécessairement une incidence sur le ressenti des populations qui mentionnent à chaque fois le coté imprévisible de ces « **bouffées** » **d'odeurs de gaz** indéfinissables et envahissantes.

## 2/ Les résultats

*Au-delà de **230 mètres**, la diminution de l'intensité odorante varie en fonction de l'installation. Est donc confirmée ici la variété des résultats possibles.* D'autre part que se passe t il pour les riverains habitant entre **50 et 100m**, distance minimum imposée avant 2023 qui est passée depuis à 200m ?

- **Ammoniac** : l'étude assure que *les valeurs de référence de l'Anses ne sont pas dépassées*, ceci avec, dans certains cas, *des concentrations maximales observée plus élevés en limite de propriété soit max 78  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  /1 semaine et pour les 1eres habitations une concentration max de 25  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ /1 semaine.* Au vu de la durée limitée des campagnes de mesure, il y a lieu de s'interroger sur le risque **des expositions à long terme** pour les populations.

- **Hydrogène sulfuré** : la Bretagne déjà bien pourvue en H<sub>2</sub>s grâce aux algues vertes devra en plus surveiller sa présence autour des méthaniseurs ... Là aussi face aux interrogations concernant les méthodes de mesure et de diagnostic, l'assertion de *faibles niveaux mesurés* demande à être vérifiée.

### En conclusion

Cette étude ne dit pas tout. Elle est très partielle. Elle omet surtout de mentionner les risques d'accroissement et d'accumulation des échappements en raison **du nombre de déploiements de sites à venir d'ici 2050** :

=> 5 000, 9 000 ? que prévoit, que dit l'ADEME ?

Jacqueline Mollé – 15 septembre 2024